



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3952

Approbation d'un avenant à la licence de réutilisation des informations publiques des archives municipales de Lyon conclue le 30 mars 2015 entre la Ville de Lyon et la société NotreFamille.com

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/3952 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA LICENCE DE REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON CONCLUE LE 30 MARS 2015 ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SOCIETE NOTREFAMILLE.COM (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 13 décembre 2010, la Ville de Lyon avait défini les règles de réutilisation des informations publiques des archives municipales en adoptant un règlement général délimitant, notamment, les fonds pouvant faire l'objet d'une demande de réutilisation des informations publiques et encadrant administrativement et techniquement l'instruction des demandes, en proposant des contrats de licence à titre gratuit ou à titre onéreux en fonction des usages envisagés, commerciaux ou non, de ces informations.

Sur la base de ce règlement, la Ville de Lyon a conclu, en mars 2015, une licence de réutilisation des informations publiques des archives municipales avec la société NotreFamille.com autorisant la diffusion publique commerciale, dans le cadre de l'activité d'édition de services généalogiques en ligne de la société, d'actes de naissances de 1792 à 1894, d'actes de mariages datant de 1792 à 1910 et d'actes de décès datant de 1792 à 1939 conservés par les archives municipales.

Cette licence autorise la réutilisation des données pour une durée de 10 ans à compter de sa signature en contrepartie du versement d'une redevance annuelle minimale de 3 000 €

La société NotreFamille.com a changé de dénomination sociale au 7 janvier 2017 devenant la société FILAE.

La licence de réutilisation des informations publiques mentionnée ci-dessus étant toujours en cours d'exécution, il convient de conclure un avenant à celle-ci afin de prendre en compte de changement.

L'avenant, joint au présent rapport, est soumis à votre approbation.

Vu l'avenant n° 1 susvisé ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

1. L'avenant n° 1 à la licence de réutilisation des informations publiques des archives municipales du 30 mars 2015 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la société Filae est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER